

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE "14 COUDERT"

Procès-Verbal d'Assemblée Constitutive

**VERSION DIFFUSABLE – NON CONFIDENTIELLE**

Le 02 septembre 2025, à Briancon,

Les soussignés :

- PY.MAHE, né en 1994, de nationalité Française, résidant au [REDACTED]

- H.MAHE, né en 1997, de nationalité Française, résidant au [REDACTED]

Associés fondateurs de la Société Civile Immobilière "14 COUDERT", se sont réunis en assemblée constitutive pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des statuts de la SCI.
2. Répartition des parts sociales et reconnaissance des contributions en nature.
3. Nomination du gérant.
4. Pouvoirs pour les formalités de constitution.

---

1. Approbation des statuts

Les associés, après lecture, approuvent à l'unanimité les statuts de la SCI dont ils ont reçu copie.

2. Répartition des parts sociales

Les associés constatent et approuvent la répartition suivante des 1 000 parts sociales, reflétant les apports en numéraire et les contributions en nature de PY.MAHE (gérance):

Associé	Nb de part	%
PY.MAHE	500	50%
H.MAHE	500	50%

3. Nomination du gérant

Les associés nomment à l'unanimité PY.MAHE en qualité de gérant pour une durée indéterminée, à titre gratuit.

4. Pouvoirs pour les formalités


Les associés donnent tout pouvoir de représentation à PY.MAHE pour les actes administratifs de la création de la société et notamment :

- Publier l'avis de constitution dans un Journal d'Annonces Légales (JAL),
- Déposer le dossier d'immatriculation au RCS adéquat,
- Ouvrir un compte bancaire au nom de la SCI,
- Signer tous actes et documents nécessaires à la constitution de la SCI, au nom des autres associés.

---

Fait à Briançon, le 02 septembre 2025

Signatures :

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is a stylized 'PY' with a horizontal line underneath. The second signature is a stylized 'MAHE' with a horizontal line underneath.